

## Formulaire Auto-certification FATCA

Cette auto-certification est requise, par les réglementations relatives à la Norme Commune de Déclaration et à la loi FATCA qui imposent aux institutions financières participantes d'identifier les comptes et les personnes devant faire l'objet d'une déclaration dans le cadre des accords d'échange automatique d'informations (EAI), ainsi que de l'accord d'échange d'informations avec le Trésor américain.

Civilité : Madame Monsieur Nom : Nom de naissance :  Prénom(s) : Date de naissance : Lieu de naissance :  Adresse fiscale :
RÉSIDENCE FISCALE  Ma (mes) résidence(s) fiscale(s) est (sont) située(s): en France dans un autre pays  En cas de résidence fiscale hors de France, merci de compléter le tableau suivant:  Pays / Etat Numéro d'identification fiscal attribué dans cet Etat Non attribué
Résidence(s) fiscale(s): j'ai bien noté que je dois indiquer dans le tableau ci-dessus tous les pays dans lesquels je suis résident(e) fiscal(e) en fonction de ma situation et du droit fiscal respectif des Etats concernés. En cas de difficultés pour déterminer ma ou mes résidences fiscales, il m'appartient de consulter un expert fiscal.  Si vous n'êtes pas en mesure de fournir un NIF, veuillez en indiquer le motif (A, B ou C tel qu'indiqué ci-dessous) dans la case Non attribué :  A. Le pays de résidence fiscale du titulaire n'attribue pas de NIF à ses résidents.  B. Le Titulaire ne peut pas obtenir de NIF, pour une autre raison.  C. Le NIF n'est pas requis¹  Si vous avez sélectionné le Motif B ci-dessus, veuillez expliquer ci-dessous la raison pour laquelle vous ne pouvez pas obtenir de NIF:  Pays / Etat  Raison
Je suis une « personne américaine » au sens de la réglementation des Etats-Unis : oui non  Si oui, indiquez votre numéro d'identification fiscale US (TIN) et remplir un W-9 :  Une « personne américaine » est une personne physique :  qui a la nationalité américaine (c'est notamment le cas de toute personne née aux Etats-Unis qui n'a pas renoncé expressément à cette nationalité. Les personnes physiques nées aux Etats-Unis et qui déclarent ne pas être une « personne américaine » doivent joindre un certificat de perte de nationalité).  ou qui réside aux Etats-Unis plus de 30 jours au cours de l'année en cours et plus de 182 jours durant cette même année et les deux années précédentes - ou qui détient une « green card ».  En cas de difficulté, il peut être nécessaire de consulter le site irs.gov ou un expert fiscal.  J'atteste sur l'honneur et sous ma propre responsabilité que les informations reprises dans cette auto-certification correspondent à mes déclarations et sont au mieux de ma connaissance, exactes et complètes. Je m'engage à signaler à Theoreim, toute modification comportant un changement significatif de ces informations, dans un délai de 30 jours suivant leur survenance.  Je reconnais avoir pris connaissance de la Politique de protection des données personnelles disponible sur le site www.theoreim.com.  Fait à:  le:  Nom et qualité du signataire (si différent du titulaire):  Signature

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> à noter : sélectionner cette raison seulement si les autorités du pays de résidence fiscale renseigné n'imposent pas de le divulguer